

INAM: Suspension du contrôle de validité des vignettes



L'Institut national d'assurance maladie (INAM) allège les tâches aux assurés en cette période de pandémie du Coronavirus. Myriam Dossou-d'Almeida et son équipe ont décidé de suspendre exceptionnellement et provisoirement le contrôle de la validité des vignettes des cartes au niveau des prestataires.

Aux circonstances exceptionnelles, les mesures exceptionnelles. C'est la démarche qu'a adopté l'Institut national d'assurance maladie (INAM) en cette période de pandémie de Coronavirus. L'organisme national dirigé par Myriam Dossou-d'Almeida demande aux prestataires de soins et les pharmacies de suspendre le contrôle de la validité des vignettes.

{loadmoduleid 210}

Une lettre a été adressée aux prestataires au sujet de cette décision qui entre dans le cadre des mesures prises par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre le Coronavirus au Togo.

« Afin de réduire les déplacements des assurés dans les agences, l'INAM a décidé de suspendre le contrôle de validité des vignettes sur les cartes d'assurés à compter du 30 mars 2020 et ce jusqu'à nouvel ordre », a écrit Mme Dossou-d'Almeida dans la note.

Pour la Directrice générale de l'INAM, cette mesure s'applique à toutes les cartes portant une vignette échue après le 1er septembre 2019.

{loadmoduleid 212}